COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Convocation: le 10 mai 2021

Affichage: le 11 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 21 présents et 21 votants

Le dix mai deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : : Mesdames et Messieurs Patrick Ledoux, Anne-Marie Lamy, Jean-Baptiste Collet, Catherine Guillemant, Gaëlle Enfrein, Jocelyn Parot, Marine Guezennec, Marianne Pinchart-Lainé, Emmanuelle Marion, Anne-Françoise Assimingue, Louis Lebocey, Sophie Raous, Julienne Barat, Nadège Reboursière, Viviane Clairel, Jean-Luc Poisnel, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Pascal Jouin, Sylvain Tranquart et Jean-Marc Cambier.

Absents excusés : Messieurs Frédéric Clouet et Samuel Dupont

Pouvoirs de

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle Enfrein

POINT D ACTUALITES

POINT D'ACTUALITÉ

Évènements passés :

- Lundi 12 avril 2021 à 19 h : conseil municipal : approbation du compte administratif 2020 et vote du Budget Prévisionnel 2021
- Mercredi 14 avril 2021 à 18 h : CCAS, approbation du compte administratif 2020 et vote du BP 2021
- Jeudi 15 avril 2021 à 18 h 30 : commission administration et personnel

- Mardi 20 avril 2021 à 18 h : commission communication, information, animation et culture
- jeudi 22 avril 2021 à 18 h : conseil communautaire à Caen la mer sur le projet de nouvelle ligne de tramway
- Jeudi 29 avril 2021 à 9 h : Commission Communale des Impôts Directs Locaux CCID à la Mairie de Louvigny
- vendredi 7 mai 2021 à 18 h : installation du Conseil Municipal des Jeunes de Louvigny
- Samedi 8 mai 2021 à 9 h 30 : commémorations
- Lundi 10 mai 2021 de 17 h à 20 h : don du sang à la Salle des Fêtes de Louvigny
- Mercredi 12 mai 2021 : commission cadre de vie
- Lundi 17 mai 2021 à 19 h : conseil municipal

Évènements à venir :

- Mardi 18 mai 2021 à 18 h 00 : CCAS
- Jeudi 20 mai 2021 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : Commission Stratégie Alimentaire Locale
- Samedi 22 mai 2021 de 9h à 12h30 : Collecte des DEEE et de meubles
- Du jeudi 27 au samedi 29 mai 2021 : collecte de la Banque Alimentaire à l'entrée du centre

Commercial

- Samedi 29 mai 2021 de 10 h à midi : tour de plaine à la ferme « Philippe » (ferme du château)
- Dimanche 6 juin 2021 : foire au grenier
- Dimanche 13 juin 2021 : Bienvenue aux J'ARTdins
- Lundi 14 juin 2021 à 19 h : conseil municipal
- Mardi 15 juin 2021 : commission Culture
- Mercredi 16 juin 2021 à 18h : réunion publique pour la création de la ZAC de Louvigny
- Samedi 19 juin 2021 à 18 h : concert La Fugue et Compagnie dans la cour de l'école élémentaire de Louvigny
- Dimanche 20 juin 2021 : élections régionales et départementales : 1er tour
- Du lundi 21 juin au mercredi 21 juillet 2021 : exposition sur la création de la ZAC en mairie de Louvigny
- Jeudi 24 juin 2021 à 18 h : conseil communautaire Caen la mer
- Dimanche 27 juin 2021 : élections régionales et départementales : 2ème tour
- Mardi 29 juin 2021 à 18 h 00 : CCAS

- Lundi 5 juillet 2021 à 19 h : conseil municipal

- Mardi 6 juillet 2021 : sortie des classes

- Lundi 26 juillet 2021 : Conseil municipal – approbation de la création de la ZAC de Louvigny

- Lundi 13 septembre 2021 à 19h : Conseil municipal

- Lundi 11 octobre 2021 à 19h : Conseil municipal

- Lundi 15 novembre 2021 à 19h : Conseil municipal

- Lundi 13 décembre 2021 à 19h : Conseil municipal

DEMANDE DE SUBVENTION : DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DISL) : RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES LOUVIGNY

Dans un objectif d'optimisation des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre de ses bâtiments communaux, la commune de Louvigny présente le projet de rénovation énergétique de sa salle des fêtes située Grande Rue à LOUVIGNY (14).

Le bâtiment d'une surface de 530 m² a été construit dans les années 60 avec une restructuration en 2005 puis 2007. Le système constructif du bâti est en béton avec des parties en agglo creux, l'ensemble habillé par une vêture en PVC pour partie et un enduit ciment pour l'autre partie extérieur. Les menuiseries sont en PVC double vitrage.

L'énergie principale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire du bâtiment et également utilisé pour le piano de cuisson, est le gaz naturel. Une chaudière au sol datant de 1998 est installée en local technique chaufferie, desservant un circuit de chauffage régulé avec raccordement sur des radiateurs à eau chaude installés dans les locaux annexes (hall d'entrée, cuisine/laverie, sanitaires et salle annexe) en périphérie de la salle principale.

Le renouvellement d'air et le chauffage de la salle est réalisé par l'intermédiaire d'une centrale de ventilation double flux équipée d'un échangeur de chaleur et d'une batterie à eau chaude.

Ce programme de travaux apportera:

- Une optimisation du rendement de la production de chaleur,
- Une rationalisation de la source d'énergie d'alimentation du bâtiment (énergie électrique unique),
- Un gain énergétique sur les consommations d'énergie avec une consommation d'énergie électrique pour le chauffage évaluée à 30 000 kWh élec, soit 30% minimum d'économie réalisée.

La municipalité de Louvigny a missionné le bureau d'études thermiques SARL BABIN pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle des fêtes et un accompagnement sur les propositions d'améliorations énergétiques. Le coût de cette mission est inclus au plan de financement présenté auprès des services de l'Etat. Le technicien propose un système de pompe à chaleur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DISL et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement Montant en € (H.T.)		Taux (en %)	
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES			
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	4 100,00 €	État - DETR	•	0,00%	
		État - DSIL	61 670,00 €	70,00%	
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)		État - FNADT		0,00%	
				0,00%	
				0,00%	
				0,00%	
		Conseil régional		0,00%	
		Conseil départemental		0,00%	
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)	84 000,00 €	Autres subventions : (à préciser)		0,00%	
				0,00%	
				0,00%	
Autres prestations :				0,00%	
Aléas :		Sous-total 1 ⁽¹⁾	61 670,00 €	70,00%	
Diamond de familia como de		Autoniumonana			
Dépenses de fonctionnement : Autres :		AUTOFINANCEMENT		1	
(à préciser)		Fonds propres	26 430,00 €	30,00%	
		Emprunts		0,00%	
Sous-total	88 100,00 €	Autres : (à préciser)		0,00%	
				0,00%	
À déduire des dépenses :				0,00%	
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc)		Sous-total 2	26 430,00 €	30,00%	
Remboursement de sinistre par l'assurance					
TOTAL H.T.	88 100,00 €	TOTAL H.T.	88 100,00 €	100%	

 $^{(1) \} Le \ montant \ total \ pr\'evisionnel \ des \ aides \ publiques \ ne \ doit \ pas \ d\'epasser \ 80 \ \% \ du \ montant \ total \ (H.T.).$

Louis Lebocey demande si la réponse de l'entreprise est binaire : oui ou non, ou si cela peut être modulé selon nos besoins ?

Sophie Raous demande si chaque demande de subvention doit être délibérée après le vote du budget. Oui, le conseil municipal est tenu formellement de délibérer pour la complétude de chaque dossier.

La municipalité adhérera l'année prochaine au service de Caen la Mer pour la CRTE.

Le technicien fait réaliser une économie d'échelle de l'audit à l'accompagnement, à la maîtrise d'œuvre.

Nadège Reboursière demande si un plan de rénovation globale est envisageable.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : CHANGEMENT DES HUISSERIES DU GYMNASE POUR UNE MISE EN SECURITE DU BATIMENT ET LA REALISATION D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le gymnase de la commune est utilisé par les associations sportives, le centre de loisirs, les élèves de l'école, les clubs sportifs, des éducateurs de l'AAJB en semaine et le week-end. Une vétusté des huisseries et des portes est constatée par la municipalité et les usagers du bâtiment, facilitant les intrusions et l'insécurité. Le changement des huisseries contribuera à la mise en sécurité du bâtiment et de ses utilisateurs et permettra également de réaliser des économies d'énergie en réduisant la consommation de fluides pour le bâtiment.

Le changement des huisseries et des portes présentant des défaillances en matière de sécurité seront remplacés par des huisseries métalliques de bonne qualité à l'identique sur les façades du bâtiment d'un point de vue visuel et permettront un gain énergétique escompté par une diminution des fluides du chauffage.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement du projet changement des huisseries du gymnase pour une mise en sécurité du bâtiment et afin de réaliser des mesures d'économie d'énergie, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DSIL et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	***************************************	État - DETR		0,00%
		État - DSIL	13 317,50 €	50,00%
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	26 635,00 €	État - FNADT		0,00%
				0,00%
				0,00%
				0,00%
		Conseil régional		0,00%
		Conseil départemental		0,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		0,00%
,		(-1		0,00%
				0,00%
Autres prestations :	***************************************		***************************************	0,00%
Aléas :		Sous-total 1 ⁽¹⁾	13 317,50 €	50,00%
Dépenses de fonctionnement :		AUTOFINANCEMENT		
Autres : (à préciser)		Fonds propres	13 317,50 €	50,00%
(A. P. 100 -		Emprunts		0,00%
Sous-total	26 635,00 €	Autres : (à préciser)		0,00%
				0,00%
À déduire des dépenses :			***************************************	0,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc)		Sous-total 2	13 317,50 €	50,00%
Remboursement de sinistre par l'assurance				1
TOTAL H.T.	26 635,00 €	TOTAL H.T.	26 635,00 €	100%

¹⁾ Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser $80\,\%$ du montant total (H.T.).

DEMANDE DE SUBVENTION : DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : CHANGEMENT DES HUISSERIES DU POLE ELEMENTAIRE POUR UNE MISE EN SECURITE DU BATIMENT ET LA REALISATION D'ECONOMIE D'ENERGIE

Au vue de la configuration du bâtiment du pôle élémentaire de l'école primaire en milieu ouvert sur une partie du bâtiment sur la place François Mitterrand et sur l'avenue des Canadiens, la municipalité de Louvigny souhaite changer les huisseries des classes donnant sur la place afin de mettre en sécurité les élèves et les enseignants du pôle. Ce changement d'huisseries sera réalisé avec des huisseries permettant une aération dans la journée des classes par un système d'ouverture à oscillo-battant, tant nécessaire pour lutter contre la COVID 19, tout en laissant en sécurité les élèves dans la classe par rapport à la voie publique. En outre, des huisseries neuves permettront de mieux isoler le bâtiment et ainsi à réaliser des mesures d'économie d'énergie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement du projet changement des huisseries du pôle élémentaire pour une mise en sécurité du bâtiment et afin de réaliser des mesures d'économie d'énergie, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DISL et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - DETR		0,00%
		État - DSIL	5 564,00 €	50,009
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	11 128,00€	État - FNADT		0,009
· ·				0,009
				0,00%
				0,00%
		Conseil régional		0,00%
		Conseil départemental		0,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		0,00%
				0,00%
				0,00%
Autres prestations :				0,00%
Aléas :		Sous-total 1 ↔	5 564,00 €	50,00%
Dépenses de fonctionnement :		AUTOFINANCEMENT		
Autres : (à préciser)		Fonds propres	5 564,00 €	50,00%
V-1/		Emprunts		0,00%
Sous-total	11 128,00 €	Autres : (à préciser)		0,00%
				0,00%
À déduire des dépenses :				0,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc)		Sous-total 2	5 564,00 €	50,00%
Remboursement de sinistre par l'assurance				
TOTAL H.T.	11 128,00€	TOTAL H.T.	11 128,00 €	100%

DEMANDES DE SUBVENTIONS : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AUPRES DE LA DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES) POUR LA CREATION D'UN CITY PARK

Le complexe sportif de la commune de Louvigny comprend le gymnase Y. Noah et en extérieur un terrain de foot, des courts de tennis non couvert, un terrain de pétanque et une plateforme pouvant recevoir un city park.

Le gymnase et ses équipements extérieurs sont utilisés par les associations sportives, l'association d'assistantes maternelles, le centre de loisirs, les élèves des écoles, les éducateurs de l'AAJB, les retraités, les actifs, les familles. Ce bassin de vie fait se côtoyer plus d'une centaine d'usagers au quotidien.

Le conseil municipal de Louvigny, lors de concertation régulière avec la jeunesse dans le cadre de son projet éducatif local, du local ados, de l'instance du conseil municipal de jeunes a reçu une forte demande pour la création d'un city Park.

La commission communale des sports a reçu l'approbation du projet de création d'un city park en lieu et place de l'ancien skate parc qui a été démonté pour des raisons de sécurité /ou/ sur la plate-forme attenante au gymnase. La commission communale des sports souligne le bénéfice de créer du lien inter générationnel, la mixité des activités proposées et ainsi encourager l'activité physique pour tous.

En outre, l'emplacement du futur city park, en accès libre, est desservi par les bus de ville, les pistes cyclables et voie douce pour accéder facilement à l'équipement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement du projet de création d'un city park, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DETR, la DRAJES et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)	
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES			
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - DETR	10 680,00 €	30,00%	
		État - DSIL		0,00%	
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)		État - FNADT		0,00%	
				0,00%	
				0,00%	
				0,00%	
		Conseil régional		0,00%	
		Conseil départemental		0,00%	
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)	35 600,00 €	Autres subventions : DRAJES	17 800,00 €	50,00%	
				0,00%	
				0,00%	
Autres prestations :				0,00%	
Aléas :		Sous-total 1 ↔	28 480,00 €	80,00%	
Dépenses de fonctionnement :		AUTOFINANCEMENT			
Autres : (à préciser)		Fonds propres	7 120,00 €	20,00%	
<u>(</u>		Emprunts		0,00%	
Sous-total	35 600,00 €	Autres : (à préciser)		0,00%	
·				0,00%	
À déduire des dépenses :				0,00%	
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc)		Sous-total 2	7 120,00 €	20,00%	
Remboursement de sinistre par l'assurance					
TOTAL H.T.	35 600,00 €	TOTAL H.T.	35 600,00 €	100%	

La municipalité peut également récupérer un city park d'occasion. Cependant, il resterait à la charge de la municipalité : le démontage, le transport, le décapage de la galvanisation et le remontage sur la plate-forme avec la création d'un accès PMR (personne à mobilité réduite).

Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, espère recevoir le maximum de subvention car cela reviendrait au même prix pour du neuf.

DEMANDE DE SUBVENTION : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE POUR L'AMENAGEMENT DU BOIS COMMUNAL DE LA MAIRIE AVEC CREATION D'UN VERGER PARTAGE

En 2015, la commune de Louvigny a pris l'attache du Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement (CAUE) pour mener à bien une étude d'aménagement du bois communal, situé à proximité immédiate de la mairie, afin d'en changer l'image et d'en faire le prolongement du square René Lemière, fréquenté par les familles. L'étude préliminaire a été complétée par le CAUE en septembre 2020.

L'aménagement de ce site, classé en espace naturel sensible, regroupe, en un même lieu, plusieurs espaces complémentaires : un espace pédagogique d'écopâturage, un verger conservatoire, un petit bois avec des jeux et des cabanes, une mare pédagogique et un théâtre de pierre.

La mise en œuvre est réalisable en plusieurs phases successives et la nouvelle équipe municipale souhaite mener à bien ce projet conforme à ses objectifs environnementaux.

Sa localisation privilégiée permet de relier le milieu urbain (mairie, école, centre de loisirs, relais d'assistantes maternelles, jeux pour enfants, arrêt de bus) au parc périurbain et à la voie verte cycliste et piétonne Caen-Flers.

Il est précisé que les habitants seront associés à la réalisation de ce verger communal et le choix des essences confié à des pépiniéristes locaux, conformément à la labellisation de la commune comme territoire de commerce équitable.

Enfin, ce projet d'aménagement contribue à la lutte contre le réchauffement climatique en offrant des îlots de fraîcheur aux actuels habitants et aux générations futures.

Le 19 avril 2021, le Conseil Départemental a notifié un avis favorable au titre de l'éco-conditionnalité.

Le CAUE accompagne la mairie de Louvigny sur la réalisation de l'avant-projet définitif pour un passage en commission d'attribution du conseil départemental à l'automne 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement de l'aménagement du bois communal de la mairie avec création d'un verger partagé, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention au titre du contrat de territoire du Conseil Départemental et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 140 000 € HT pour l'Elagage / réemploi bois et broyat/plantations / travail de terrain / clôtures / ponton bois / entretien des végétaux plantés avec la variante éco-pâturage :

DÉPENSES PRÉVISIONNE	ELLES	RECETTES PR	RÉVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :	***************************************	AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - DETR		0,00%
		État - DSIL		0,00%
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	140 000,00€	État - FNADT		0,00%
				0,00%
				0,00%
				0,00%
		Conseil régional		0,00%
		Conseil départemental :		0,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Contrat de territoire	42 000,00 €	30,00%
		Autres subventions :		0,00%
				0,00%
Autres prestations :				0,00%
Aléas :		Sous-total 1 (1)	42 000,00 €	30,00%
Dépenses de fonctionnement :		AUTOFINANCEMENT		
Autres : (à préciser)	•	Fonds propres	98 000,00 €	70,00%
<u> </u>		Emprunts		0,00%
Sous-total	140 000,00 €	Autres : (à préciser)		0,00%
				0,00%
À déduire des dépenses :				0,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc)		Sous-total 2	98 000,00 €	70,00%
Remboursement de sinistre par l'assurance				
TOTAL H.T.	140 000,00 €	TOTAL H.T.	140 000,00 €	100%

Patrick Ledoux, maire de Louvigny, précise que l'autofinancement sera sur 3 exercices budgétisés.

Marine Guezennec souligne que la vie du verger communal et que l'éco-pâturage devraient être organisés en terme de sur le long terme.

Le conseil municipal est informé que la CAUE apporte une aide technique et un conseil à titre gracieux à la commune.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : PLAN DE RELANCE TRANSFORMATION NUMERIQUE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES

La commune de Louvigny a fait le constat d'un besoin d'être plus proche de ses habitants et de la nécessité de s'adapter aux évolutions des modes de vie et des usages. En réponse, elle souhaite se doter de nouveaux canaux de communication numérique :

- 1) un portail familles pour répondre à l'attente des parents s'agissant des services périscolaires : cet outil permettra une gestion des inscriptions et de la facturation en remplacement de la gestion « papier » actuelle, source d'erreurs et de retards ; l'outil facilitera également grandement la communication entre les services de la mairie et les parents d'enfants inscrits à l'école et/ou à l'espace jeunesse.
- 2) une application permettant d'informer les habitants sur la vie locale et d'alerter en temps réel (gestion de crise, notamment en risque inondation, travaux, utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs, etc.). Cet outil pourra également accompagner les démarches participatives que conduira la commune. La commune souhaite accompagner les habitants qui en auraient besoin dans l'appropriation de ces outils (inclusion numérique).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de la transformation numérique de la relation aux usagers, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)	
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES			
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - DETR		0,00%	
		État - DSIL		0,00%	
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)		État - FNADT		0,00%	
(4) (5) (6)		État - Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales	5 500,00€	50,00%	
				0,00%	
				0,00%	
		Conseil régional		0,00%	
		Conseil départemental :		0,00%	
Dépenses d'équipement : (logiciel et outils de communication)	11 000,00 €			0,00%	
		Autres subventions :		0,00%	
				0,00%	
Autres prestations :				0,00%	
Aléas :		Sous-total 1 ⁽¹⁾	5 500,00 €	50,00%	
Dépenses de fonctionnement :		AUTOFINANCEMENT			
Autres : (à préciser)	000000000000000000000000000000000000000	Fonds propres	5 500,00€	50,00%	
()		Emprunts	***************************************	0,00%	
Sous-total	11 000,00 €	Autres : (à préciser)		0,00%	
				0,00%	
À déduire des dépenses :				0,00%	
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc)		Sous-total 2	5 500,00 €	50,00%	
Remboursement de sinistre par l'assurance					
TOTAL H.T.	11 000,00 €	TOTAL H.T.	11 000,00 €	100%	

TARIFICATION DE LA REPRODUCTION DE COPIES ET DE PLANS POUR LES ADMINISTRES

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny expose aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre à jour la délibération n°14.383.11.27 adoptée le 31 mai 2011 concernant la régie de recettes et rappelle les tarifs des photocopies :

- 0,15 € en A4 NB
- 0,20 € en A4 couleur
- 0,30 € en A3 NB
- -0,40 € en A3 couleur

En régie, la mairie ne dispose pas d'outil de reproduction pour les plans de grand format, supérieur à un format A3.

L'externalisation du service proposé aux administrés est fixée à 9 € HT du m² pour les travaux NB et couleurs, auprès d'un service de reprographie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs de la reproduction des copies et des plans.

Voté à l'unanimité.

MISE A JOUR DU TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny reprend la délibération n° 14.383.20.50 adoptée le 23 juin 2020 et expose aux membres du conseil municipal la mise à jour suite à la création de la commission communale Handicap- accessibilité-inclusion par délibération le 12 avril 2021.

COMMISSIONS	PILOTAGES	MEMBRES
ECOLES/AFFAIRES SCOLAIRES/PERI SCOLAIRES/ENFANCE- JEUNESSE	Catherine GUILLEMANT	Jocelyn PAROT, Frédéric CLOUET, Jean-Marc CAMBIER
ECOUTE CITOYENNE ET PARTICIPATION A LA VIE LOCALE	Patrick LEDOUX	Anne-Marie LAMY, Pascal JOUIN, Alain TRANCHIDO, Marine GUEZENNEC, Sophie RAOUS, Gaëlle ENFREIN, Jean-Luc POISNEL, Jocelyn PAROT, Jean-Baptiste COLLET, Anne- Françoise ASSIMINGUE, Louis LEBOCEY, Sylvain TRANQUART
CADRE DE VIE ET AMENAGEMENTS	Anne-Marie LAMY	Alain TRANCHIDO, Marine GUEZENNEC, Pascal JOUIN, Catherine GUILLEMANT, Frédéric CLOUET, Jean-Marc CAMBIER, Sylvain TRANQUART, Louis LEBOCEY, Sophie RAOUS
STRATEGIE ALIMENTAIRE LOCALE	Sophie RAOUS et Jocelyn PAROT	Marine GUEZENNEC, Sylvain TRANQUART
COMMUNICATION/INFORMATION/ANIMATION/CULTURE	Anne-Françoise ASSIMINGUE et Marianne PINCHART- LAINE	Nadège REBOURSIERE, Samuel DUPONT, Emmanuelle MARION, Jean-Luc POISNEL, Sylvain TRANQUART, Jean-Baptiste COLLET
SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	Philippe CAPOËN	Marianne PINCHART-LAINE et toutes les associations et clubs sportifs utilisateurs du gymnase
ADMINISTRATION ET PERSONNEL	Patrick LEDOUX et Gaëlle ENFREIN	Julienne BARAT, Pascal JOUIN
HANDICAP, ACCESSIBILITE ET INCLUSION	Nadège LEBOURSIERE	Julienne BARAT, Viviane CLAIREL, Catherine GUILLEMANT, Pascal JOUIN, Alain TRANCHIDO

Patrick Ledoux, maire de Louvigny, explique que la crise sanitaire mondiale depuis mars 2020 n'a pas permis d'ouvrir aux habitants les réunions de la commission « écoute citoyenne et participation à la vie locale ». Il souhaite qu'une séance de travail soit organisée pour définir la participation citoyenne et ses modalités.

Le conseil municipal se réunira le lundi 07 juin de 18h à 20h à la salle des fêtes. Patrick Ledoux propose également une réunion semestrielle entre élus pour la transversalité des commissions communales.

Le conseil municipal prend acte.

DAI ACAVIC Corgo

MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DU CCAS

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny reprend la délibération n° 14.383.20.54 adoptée le 06 juillet 2020 concernant la composition du CCAS.

Le nombre de membres du CCAS est fixé à 15 : le Maire membre de droit, de 7 membres élus par le conseil municipal, et 7 membres nommés par le Maire.

Monsieur le Maire avait informé les membres du conseil municipal que Madame Chapelière et Madame Cussy avaient présenté leur démission du CCAS.

Monsieur le Maire a sollicité deux nouveaux membres extérieurs au conseil municipal pour siéger au CCAS et présente aux membres du conseil municipal la composition actuelle du CCAS

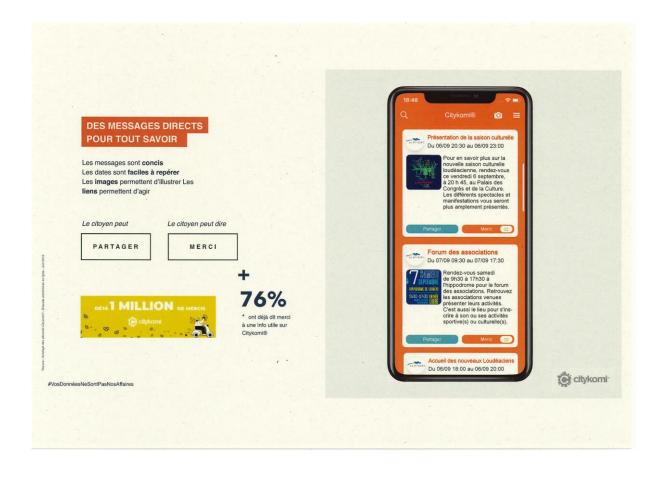
BALASAKIS Serge
BARAT Julienne, conseillère municipale
CLAIREL Viviane, conseillère municipale
COLLET Jean-Baptiste, conseiller municipal
GROSLIER Isabelle
HOUSSIN Noëlle
LEBOCEY Louis, conseiller municipal
LEBOULANGER Marie-José
LEDOUX Patrick, Président
LEVEILLE Lisa
MARIE Sophie
MARION Emmanuelle, conseillère municipale
PINCON Gilles
POISNEL Jean-Luc, conseiller municipal
REBOURSIERE Nadège, conseillère municipale

Le conseil municipal prend acte.

ADHESION A L'OUTIL DE COMMUNICATION CITYKOMI

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny présente au conseil municipal l'application Citykomi.

Cette application mobile pour smartphone Citykomi® permet d'informer les usagers en temps réel sous forme d'alertes, et en un seul clic. Des notifications instantanées, à l'instar de sms, émises par la mairie par exemple renseignent les citoyens : travaux, déviation temporaire, évènements à venir etc. C'est une application gratuite, simple et efficace mais surtout anonyme, il n'est pas nécessaire de s'enregistrer.



Jean-Baptiste Collet pose la question de la mise en place d'un compte Facebook, gratuit.

Gaëlle Enfrein précise que la communication sur facebook est une communication « globale ».

Sophie Raous et Jocelyn Parot précisent que Citykomi est anonyme et que c'est un canal dédié pour recevoir à contrario une information bien précise.

Pascal Jouin se demande si le système d'alerte de crues aux habitants de la zone submersible sera maintenu. Patrick Ledoux, maire de Louvigny répond par la positive.

Jean-Marc Cambier demande si Citykomi accompagne la municipalité sur le fil rouge de communication dans un premier temps.

Jocelyn Parot demande à quoi correspond un canal?

Il est répondu qu'un canal correspond à une thématique.

Louis Bocey demande qu'une évaluation du nombre d'utilisateurs au bout d'un an soit effectué afin d'en évaluer l'intérêt ?

Jean-Marc Cambier demande s'il y a un flux RSS avec la page d'accueil du site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la mise en place de l'application Citykomi pour un montant de 1 333,50 € TTC qui comprend l'abonnement Citykomi 1 canal d'information pour 12 mois avec offre spéciale 3 mois gratuits la 1ère année, les frais de mise en service et la formation Citykomi.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES